

# Traitement informatique des actes notariés de l'ancien régime liégeois

par

P. PIEYNS-RIGO

*Archives de l'Etat - LIÈGE*

## I.- Intérêt de la recherche

L'étude des protocoles des notaires liégeois se heurte à de nombreux obstacles : en effet si lors de l'apparition du notariat public à Liège, dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les actes sont peu nombreux et leur conservation mal assurée, par contre, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les *instrumenta publica* deviennent légion dans les archives des communautés religieuses. Le *Fonds des Notaires* aux Archives de l'Etat à Liège conserve des protocoles, regroupés par notaire, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. L'importance matérielle de ces minutiers est imposante : ils couvrent 1250 mètres courants de rayonnage et représentent un volume de 120 mètres cube.

Pourtant, cette masse documentaire n'a pas rebuté de nombreux chercheurs qui savaient y trouver, avec de la chance et, surtout, de la persévérance, le ou les documents qui étayeraient leurs travaux. Des spécialistes de nombreuses disciplines ont aussi régulièrement recours aux actes notariés : philologues et lexicologues de l'ancien français ou du wallon, historiens de l'art et du droit, démographes, géographes, généalogistes et, bien sur, historiens, exploitent de plus en plus le fonds de notaires. L'originalité de ces archives réside essentiellement dans leur caractère pragmatique : les actes sont le reflet de la vie quotidienne d'une société; grâce à eux, l'historien est directement branché sur les réalités d'une époque. La nature même des documents, leur valeur juridique en font une source capitale et irremplaçable.

Cependant, il arrive fréquemment que des dépouillements effectués par un spécialiste dans un but déterminé soient recommencés peu après par un spécialiste d'une autre discipline. Celui-ci ne peut bénéficier du travail de son prédécesseur et perd par conséquent un temps précieux à réexaminer les mêmes actes. C'est la première raison qui incite à pratiquer l'analyse systématique des actes notariés selon un schéma de dépouillement identique pour tous. De plus, la plus grande partie des protocoles sont composés de documents qui, pris individuellement, n'ont qu'un intérêt mineur, mais qui, regroupés en série, peuvent apporter énormément à la connaissance économique et sociale du passé d'une région.

Le recours à l'informatique s'impose donc pour dominer la multitude des données. La source se prête d'ailleurs admirablement aux traitements par ordinateur : il s'agit de contrats donc de documents au formalisme obligé, nécessairement clairs et précis quant aux obligations et sanctions et donc très différents du discours sans norme stricte, des sources narratives.

Les possibilités de l'ordinateur et l'abondance des résultats qu'il peut fournir supposent cependant des connaissances préalables : une expérience approfondie d'un langage de programmation, la capacité d'analyser les problèmes et d'élaborer les programmes nécessaires à leur résolution. Il est également indispensable de constituer le fichier informatique de base avec la plus grande rigueur. C'est la valeur et l'adéquation de celui-ci qui conditionnent fondamentalement la réussite du travail. La contrainte imposée lors de l'analyse des actes semble bénéfique, car elle permet d'éviter les divergences entre des

fiches de même type réalisées par des personnes différentes ou par une même personne, dans des circonstances ou à des moments différents. Les analyses doivent être parfaitement objectives et homogènes pour permettre à l'ordinateur de procéder à l'étude détaillée des divers composants de l'acte notarié.

Notre étude s'insère, au niveau local mais aussi international dans un courant général de renouveau des méthodes en histoire économique et sociale et de mise au point de techniques de traitement sériel.

## II.- Le dépouillement des actes

Mettre au point une méthode de dépouillement des protocoles implique la mise en évidence des éléments essentiels. L'analyse informatique du document brut telle qu'elle se pratique pour les textes classiques et certains originaux de l'époque médiévale n'est pas compatible avec une étude sérielle des sources de l'Epoque Moderne. La longueur de chaque acte et la masse des documents rendent ce type de travail sinon impensable, tout au moins d'un coût prohibitif. Le recours aux techniques d'analyse structurée du contenu s'apporterait, en outre, que peu de résultats probants en raison du formalisme inhérent aux différents types de contrats. De même, la rédaction de fiches synthétiques en syntaxe libre conduit à la création d'analyses différentes pour des actes de nature identique. Le manque d'uniformité découle donc d'une trop grande liberté d'interprétation. Les fiches traditionnelles se montrent inaptes au traitement informatique qui exige le respect absolu des séquences logiques et une uniformisation rigoureuse. Le but n'est pas de souligner les différences individuelles mais bien de déceler les séries et de mettre en valeur les éléments communs. Seul un formulaire, grâce à ses rubriques standardisées, peut pallier les hésitations inhérentes à l'analyse libre.

Le bordereau de dépouillement mis au point permet une analyse compatible avec le traitement en ordinateur de tous les types d'actes rencontrés chez les notaires. Il comporte quatre zones principales: *Référence, Contenu, Parties, Personnes citées*. Chacune de ces divisions se fragmente en un nombre déterminé de rubriques. Chaque zone et chaque rubrique comporte une longueur variable, fonction des éléments relevés dans l'acte même. Aucune contrainte préalable n'est requise. Lorsqu'une rubrique reprisé sur le bordereau ne concerne pas le contrat envisagé, il est loisible de la laisser inoccupée. En effet, un signe spécifique sépare chaque article du suivant. L'ordinateur identifie donc, par la séquence de deux signes successifs, l'absence d'une rubrique, donc d'une information spécifique.

Examinons le contenu des quatre zones :

1. *La Référence* constitue une zone privilégiée commune aux trois autres unités d'analyse. Elle comporte le numéro matricule du notaire et la date (jour, mois, année).
2. *Le Contenu* se compose de dix rubriques : nature juridique, objet, juridiction, localité, description, quantités-mesures, durée, prix, rétroactes ou clauses particulières et enfin *Nota Bene* pour introduction de remarques particulières.

3. *Les Parties* regroupent des renseignements sur les personnes présentes lors de la passation de l'acte, à l'exception du notaire et des témoins. Dix moyens d'identification sont prévus : qualification dans le contrat, présence de signature, sexe, nom et surnom éventuel, prénoms, mention du décès (dans le cas d'une personne décédée dont les héritiers ne sont pas nommément connus), parenté avec d'autres parties à l'acte ou avec d'autres personnes, statut socio-professionnel, provenance et représentant en cas de recours à un mandataire.
4. *Les personnes citées* constituent la dernière zone d'analyse; on y trouve la mention explicative de personnes absentes lors de la passation de l'acte, mais qui y ont joué, de manière passive, un rôle important (par exemple identification du propriétaire dans un contrat de sous-location entre un locataire principal et un sous-locataire . . .). Cette zone est bâtie sur le même schéma que celle réservée aux parties, à l'exception de la zone signature qui est sans objet ici.

Tel qu'il se présente, le bordereau contraint à respecter au maximum une forme préalablement fixée grâce à la présence des rubriques. Il permet cependant d'exprimer la diversité des documents et ne demande qu'un minimum d'effort de synthèse. Hormis quelques abréviations, le vocabulaire utilisé est libre, proche du texte. Ce formulaire a servi pour le dépouillement des 88 protocoles conservés de notaires liégeois en 1740 et à l'analyse de plus de 2.000 contrats concernant les locations et rentes entre 1740 et 1749.

Aujourd'hui, grâce aux progrès de l'informatique, il peut s'intégrer aux techniques des mini-ordinateurs et permettre la saisie directe, sans intermédiaire entre le chercheur et la mise en mémoire.

### III.- Les traitements

Les programmes de traitements ont été rédigés en langage PL/I version *optimizing* et réalisés sur un ordinateur I.B.M. 370/158. Les enregistrements se présentent sous la forme de *records* de longueur variable et sont transcrits sur bande magnétique définitive après trois corrections.

L'analyse, c'est-à-dire la décomposition des thèmes de recherches en alternatives élémentaires s'impose en premier lieu. L'étude des différentes rubriques du formulaire de dépouillement conduit à dresser le catalogue des apports possibles de chacune et à déterminer les regroupements et les comparaisons utiles ou prometteurs. Seul l'ordinateur possède les capacités nécessaires pour fournir, à partir d'un fichier important, des résultats acquis grâce à l'analyse combinatoire. C'est sur ce terrain qu'il faut juger, en sciences humaines, la supériorité de l'informatique sur les traitements traditionnels. Il importe ensuite de choisir les types de tableaux ou de graphiques à construire et d'en établir les critères. En effet, si certains tableaux sont aisément élaborés par l'ordinateur, il se révèle parfois plus économique, notamment pour les graphiques, de les réaliser manuellement à partir de données et de calculs statistiques effectués par la machine qui accomplit de manière exhaustive et avec une fiabilité absolue, les comptages, les regroupements et les comparaisons dont le caractère fastidieux et astreignant déroutait l'esprit humain.

Voici un échantillon des listes et tableaux produits en fonction d'un élément du bordereau, la *Date*.

- 1) Nombre d'actes passés par mois dans la ville (avec totalisation annuelle).
- 2) Nombre d'actes passés par mois dans chacun des quartiers de la ville (avec totalisation annuelle).
- 3) Nombre d'actes passés par mois dans chacune des paroisses de la ville (avec totalisation annuelle).
- 4) Nombre d'actes passés par mois chez chaque notaire (avec totalisation annuelle).
- 5-8) Nombre d'actes passés par jour dans les mêmes entités de la ville (quartier, paroisse, notaire).
- 9-12) Nombre d'actes passés par jour de la semaine (*feria*) dans les mêmes entités de la ville (quartier, paroisse, notaire).
- 13) Tableau des différents types d'actes et de leur fréquence, en fonction des saisons.
- 14) Tableau des différents types d'actes en fonction des saisons et des lieux d'implantation des études dans la ville.
- 15) . . .

Chacune des zones et des rubriques du bordereau a fait l'objet d'une exploitation de ce type. En outre, on a pu réaliser l'impression d'un catalogue des analyses d'actes et une série d'*indices* : noms de personnes, noms de lieux avec leur identification, termes juridiques utilisés, institutions religieuses ...

#### IV.- Conclusion

Analyser la totalité des actes notariés liégeois relève encore aujourd'hui de l'utopie. Il n'existe cependant pas d'alternative au traitement informatique. La méthode mise au point s'est révélée efficace; mais la préparation des documents, formalisation et constitution en banque de données, demeure coûteuse en temps et requiert un personnel qualifié. L'ampleur du travail impliquerait donc la constitution d'une équipe de chercheurs mise à l'oeuvre pendant plusieurs années. A défaut, il serait bénéfique d'obtenir la collaboration volontaire des utilisateurs du *Fonds des Notaires*. Une telle participation ouvrirait la voie à une nouvelle conception de la recherche historique. Les historiens liégeois disposeraient ainsi d'une banque de données et de listes spécifiques de grande valeur.

Les techniques informatiques permettent pour la première fois, une analyse en profondeur de l'exercice d'un métier, d'une clientèle, d'une série de relations sociales par l'analyse du contenu des contrats. L'histoire sérielle ne peut que bénéficier de ces nouvelles perspectives.

